

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 429 (Rect)

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 11

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« E *bis*. – Au second alinéa de l'article L. 612-9 , les mots : « au dernier » sont remplacés par les mots : « à l'avant-dernier ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.